

Épinglé

Pas de suspension en vue

Benoît Dejemeppe, conseiller à la Cour de cassation, estimait, jeudi, qu'en l'état actuel des choses, une mise à l'écart d'Ivan Verougstraete, président la Cour de cassation, n'était pas à l'ordre du jour.

La loi stipule, rappelle M. Dejemeppe, que l'autorité disciplinaire peut suspendre un magistrat lorsque celui-ci est poursuivi sur le plan pénal ou sur le plan disciplinaire.

Mais au sens de la loi, une inculpation ne vaut pas poursuite, et il n'y a donc pas lieu de faire faire un pas de côté à une personnalité "qui prend beaucoup de place et connaît un rayonnement important au sein de l'institution".

Ce qui, ajoute M. Dejemeppe, ne préjuge en rien de ce qui pourrait se produire dans le futur. Le magistrat bruxellois reconnaît que l'annonce des inculpations de M^e Van Buggenhout et de M. Verougstraete est de nature à ébranler la justice et appelle à un examen de conscience; mais "la justice continue, elle n'est pas par terre", conclut-il.

La phrase

"A ce moment-là, je pense que le monde judiciaire prendra ses responsabilités.

Il est correct qu'actuellement il attende."

Stefaan De Clerck

Le ministre de la Justice (CD&V) a estimé prématuré de réagir à l'inculpation du président de la Cour de cassation. Pour Stefaan De Clerck, le monde judiciaire devra agir lorsque le procureur général se sera prononcé dans ses réquisitions sur M. Verougstraete. "Il faut attendre la fin de l'instruction du conseiller Heimans", a encore déclaré M. De Clerck.

lalibre.be

DOSSIER

On pourra retrouver les grands moments de la saga Fortis sur le site de "La Libre Belgique".

Reynders gêné par M^e Van Buggenhout

► Y a-t-il un lien entre le cabinet Reynders et l'avocat? Le ministre s'en tient à ses témoignages antérieurs.

► Quant à une relance de la commission parlementaire...

L'histoire sans fin. Les inculpations de l'ex-avocat de l'Etat belge Christian Van Buggenhout et du haut-magistrat Ivan Verougstraete dans le cadre du "Fortisgate" par le juge d'instruction gantois Heimans ont alimenté, jeudi, les déclarations autour de la nécessité de reprendre ou non les travaux de la commission d'enquête parlementaire Fortis. Avec, dans le collimateur, le ministre des Finances Didier Reynders – que ses adversaires rêvent de voir (enfin) trébucher.

Christian Van Buggenhout, inculpé pour avoir détenu et transmis des informations sur l'orientation de l'arrêt Fortis, s'est déporté au début du mois de septembre et a choisi de ne plus défendre les intérêts de l'Etat belge. Parce qu'il voulait être à même d'assurer au mieux sa propre défense. Pas la peine de tourner autour du pot : Christian Van Buggenhout, avocat de l'Etat belge, a été engagé par le cabinet du ministre des Finances et traité uniquement avec ce cabinet ministériel. Dès lors, une question se pose : Van Buggenhout a-t-il mis au courant l'équipe de Didier Reynders et a-t-il pris ses instruc-



Didier Reynders et Herman Van Rompuy sont d'accord : relancer la commission d'enquête alors

tions auprès du cabinet du vice-Premier dans ce dossier ?

"Niet !, nous n'avons eu aucune indication préalable du contenu de l'arrêt Fortis, Van Buggenhout ne nous a absolument rien révélé, nous n'avons eu abso-

lument aucune discussion à ce sujet", certifie-t-on dans l'entourage de Didier Reynders. Où l'on s'en tient, à la virgule près, aux témoignages livrés il y a quelques mois devant les députés de la commission d'enquête, notamment par Didier Reynders et par son

qu'une instruction est en cours serait inutile.

directeur de cabinet, Olivier Henin. Chez les adversaires du ministre des Finances, en revanche, la lecture de l'inculpation de Christian Van Buggenhout est radicalement différente : "C'est évident que Van Buggenhout en a référé au chef de cabinet de Didier Reyn-

ders, martèle l'un d'entre eux sous couvert d'anonymat. C'était son client, son patron. Mieux : il aurait été un mauvais avocat de ne pas avertir Olivier Henin de la teneur de cet arrêt." Un autre prolonge : "Christian Van Buggenhout est un renard, un excellent avocat et c'est d'ailleurs pour cela que Didier Reynders l'a engagé. Aurait-il caché le contenu de l'arrêt Fortis à son client ?"

Ouvertement, pourtant, seuls les verts se sont hasardés à cogner sur le ministre des Finances. Dans l'opposition au fédéral, Ecolo juge que "l'inculpation de l'avocat de l'Etat belge et [...] du président de la Cour de cassation, Ivan Vergoustraete, rend incontournable la reprise des travaux de la Commission Fortis". Les verts annoncent le dépôt d'une proposition en ce sens dès la fin de l'instruction menée à Gand – prévue à la fin septembre. "Probablement Ecolo se sent-il obligé de marcher sur les traces de Jean-Marc Nollet qui a construit son succès avec une certaine agressivité", raille un ministre. Le SP.A, également dans l'opposition, a temporisé : "On ne va pas relancer des commissions d'enquête pour relancer des commissions d'enquête, expose le député Renaat Landuyt. Si l'instruction gantoise nous en apprend suffisamment, il ne sera pas utile de repasser par la case commission d'enquête."

Jeudi après-midi, le président de la Chambre, le libéral flamand Patrick Dewael, a demandé aux services juridiques d'étudier la possibilité d'une reprise des travaux d'enquête parlementaire. "Est-ce faisable avec une instruction en cours ?" : voilà la question à laquelle les services doivent répondre. Pour le MR, c'est non, pas question

de relancer cette commission d'enquête actuellement. Et, au CDH, "on a toujours voulu éviter de mettre les pieds là où la Justice allait, donc ce n'est certainement pas maintenant qu'on va commencer", tempête le chef de file humaniste à la Chambre, Christian Brotonne, depuis une réunion parlementaire tenue dans le Luxembourg. Le CDH examinera, néanmoins, l'opportunité de relancer la commission Fortis lundi prochain lors de son Bureau politique.

Et au PS ? On sourit, mais prudemment. "Au plus longtemps Reynders reste en place, au mieux cela sert les intérêts du PS, ose un observateur. Les socialistes l'ont bien compris, il est leur épouvantail, ils n'ont guère intérêt à le voir quitter le ministère des Finances." Réuni jeudi à Dinant, le Parti socialiste est à l'origine de la demande d'avis juridique transmise au président de la Chambre, Patrick Dewael. Le PS demande, en outre, que les chefs de file des formations politiques au Parlement se réunissent d'urgence et débattent de cette question.

Le Premier ministre, le CD&V Herman Van Rompuy, se range derrière cette ligne. Pas question d'aller agiter le bocal et de relancer une commission d'enquête tant qu'on n'a pas accès aux documents de l'instruction. Donc, tant que l'instruction n'est pas close. Un membre du gouvernement soupire : "On a quand même d'autres chats à fouetter que cette commission Fortis, je pense à nos très sérieux soucis budgétaires." Mais non, mon bon Monsieur, on est en Belgique... **M.Bu.**

Ivan Verougstraete, l'un des présidents de la Cour de cassation, également inculpé par la cour d'appel de Gand

► Mais il n'est pas suspendu de ses fonctions. Il aurait eu un contact maladroit avec un avocat,

On avait appris mercredi en soirée que l'avocat de l'Etat et de la SFPI (Société fédérale de participation et d'investissement), Christian Van Buggenhout, avait été inculpé dans le dossier "fuites" du Fortisgate.

Or le conseiller de la cour d'appel de Gand en charge du "Fortisgate", Henri Heimans, a aussi inculpé – et pour la même chose – l'un des présidents de la Cour de cassation, Ivan Verougstraete, a-t-on appris le lendemain.

On se souvient que le haut magistrat, n°2 de cette haute instance, passe pour être intervenu dans le versant judiciaire de la vente du bancassureur belge au groupe français BNP Paribas sans en avoir conféré avec son Premier prési-

dent, Ghislain Londers. Il avait été contacté le 11 décembre 2008 par la conseillère de la cour d'appel de Bruxelles, Christine Schurmans, qui se plaignait – à tort ou à raison – de pressions exercées contre elle au sein même de la 18^e chambre d'appel. Celle qui allait rendre le lendemain l'arrêt "Fortis", qui mettait un terme (relatif) au différend entre les actionnaires, lesquels se plaignaient des conditions de la cession de Fortis, et la SFPI et consorts.

Il lui avait annoncé une intervention, en confirmant son exécution par SMS un peu plus tard (avant de dire, bien plus tard encore, que ce SMS constituait en réalité un mensonge pieux, sans

qu'il ait rien fait). Toujours est-il que, connaissant ainsi l'imminence et peut-être le sens de l'arrêt Fortis, M. Verougstraete aurait semble-t-il discuté avec un avocat dirigeant alors un groupe de juristes attelés à la tâche d'assister BNP Paribas dans l'achat de Fortis, M^e Nelissen Grade (ils sont tous deux spécialistes en droit commercial et droit des sociétés).

Que lui a-t-il vraiment dit ? C'est ce que sait sûrement le conseiller Heimans et que nous ignorons. Mais c'est l'une des pistes pouvant expliquer cette inculpation.

Laquelle est une première absolue en Belgique, à ce niveau judiciaire.

sachant l'imminence et le sens de l'arrêt Fortis.

Tout autre chose est de considérer le consensus qui semble régner par ailleurs sur le maintien en fonction de M. Verougstraete.

En gros, dit-on dans les mondes politique et judiciaire, il faut attendre le terme de l'instruction pour éventuellement le suspendre. Bien. Mais pour quoi, dans le dossier du tribunal de commerce de Bruxelles, sa hiérarchie indiquait-elle, au mois d'août peu avant de suspendre Francine De Tandt, qu'une simple mise à l'instruction de son dossier suffirait à l'écarter pour le bien du service ? Or elle, elle n'était – et n'est toujours, à notre connaissance – inculpée de rien. Deux poids, deux mesures ? **Roland Planchar**



Le privilège de juridiction attribué à la fonction de M. Verougstraete (gauche) le conduit à une procédure en cour d'appel, où se trouve "aspiré" Christian Van Buggenhout.



Pour apaiser M^{me} Schurmans

► M. Verougstraete justifiait, en août, un échange de SMS avec la juge rebelle.

C'est au mois d'août que fut évoqué pour la première fois le rôle qu'aurait joué Ivan Verougstraete, président de la chambre flamande de la Cour de cassation, dans les fuites présumées qui ont précédé l'arrêt de la 18^e chambre de la cour d'appel de Bruxelles rendu le 12 décembre 2008 dans le cadre de l'affaire Fortis.

M. Verougstraete a nié être à l'origine de fuites quelconques. C'est ce qui figurerait dans le dossier disciplinaire que Ghislain Londers, Premier président de la Cour de cassation, a assemblé après les faits.

Christine Schurmans, qui siégeait au sein de la 18^e chambre mais avait refusé de signer l'arrêt, elle, a mis en cause M. Verougstraete dans les conclusions qu'elle a jointes à sa plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme contre des magistrats et des parlementaires. Elle faisait allusion à un entretien téléphonique au cours duquel, le 11 décembre, elle a fait part au président de la Cour de cassation des tensions qui régnaient au sein de la cour d'appel puis d'un SMS que M. Verougstraete lui a adressé, à 12h35, avec le texte suivant : "Fait".

La preuve d'une démarche de M. Verougstraete, qui aurait pu, à l'instar de Jan De Groof, le mari de M^{me} Schurmans, alerter les milieux politiques, et plus particulièrement le cabinet Leterme, du danger de voir la cour d'appel freiner la vente de la banque Fortis à BNP Paribas ? De ce qu'il aurait confié à Ghislain Londers, à l'occasion de l'enquête disciplinaire interne dont il a fait l'objet, M. Verougstraete ne nie pas avoir téléphoné le 11 décembre à Christine Schurmans. Mais pas pour lui confirmer qu'il était intervenu immédiatement comme elle le lui avait demandé, ce qu'il n'a pas fait, dit-il.

Le SMS était seulement, scandait-il alors, destiné à apaiser M^{me} Schurmans en la mettant sur une fausse piste. L'enquête disciplinaire a débouché sur un "blâme" parce que M. Verougstraete avait omis d'informer M. Londers du coup de fil.

Le conseiller à la cour d'appel de Gand, Henri Heimans, qui avait inculpé en son temps M^{me} Schurmans de violation du secret professionnel, avait aussi obtenu une extension de sa mission, estimant que de nouveaux éléments laissaient croire que d'autres informateurs avaient pu intervenir auprès de l'exécutif. C'est ainsi que le nom de M. Verougstraete était apparu. **J.-C.M.**